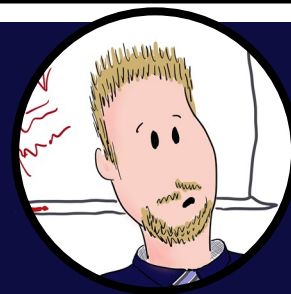


Conseil du talon de paye no 4A : Vacances et jours fériés pour les employés « Selon les besoins »



Êtes-vous un employé « selon les besoins » ? Vos vacances et vos jours fériés sont traités différemment selon le nombre d'heures que vous travaillez. Alors, comment savoir ce que vous devriez voir sur votre talon de paye ?

Vacances:

1) Employés nommés pour une période indéterminée ou pour une période déterminée > 3 mois :

Vous avez le droit d'acquérir des crédits de congé qui sont payés à la cessation d'emploi.

2) Employés occasionnels (de toute durée) ou nommés pour une période déterminée < 3 mois :

Vous n'avez pas le droit d'acquérir des crédits de congé. Vous recevez plutôt une rémunération de vacances de 4,0 % sur tout le salaire de base, y compris les heures supplémentaires, au cours de tout mois où la semaine de travail moyenne dépasse le tiers de la semaine normale de travail (c.-à-d. 12,5 heures)

Revenus				
Description	Description	Heures	Tx horaire	Montant
*Rémunération de base	001	52.50	58.777982	3,085.84
Rajust. gains pens.	PEA			3,085.84
Rémun. ten. lieu congé - 4 %	73			123.43
	Total :	52.50		3,209.27

3 085,84
X 4 %
= 123,43

Les jours fériés :

Les employés « selon les besoins » n'ont pas droit aux jours fériés payés. Vous recevez plutôt une prime de 4,25 % sur toute la rémunération de base pour tout mois au cours duquel la semaine de travail moyenne dépasse le tiers de la semaine normale de travail (c.-à-d. 12,5 heures). Ces montants sont payés au moment de la cessation d'emploi.

Si vous êtes un employé « selon les besoins », il est essentiel que votre horaire de travail soit vide dans Phénix.

Phénix traite automatiquement le temps que vous soumettez en fonction de votre horaire de travail. Vous pouvez [vérifier que votre horaire de travail est correct](#). Il doit indiquer "aucun horaire", comme ci-dessous, Si ce n'est pas le cas, veuillez en parler à votre gestionnaire ou contactez [MaPaye](#).

Signets | Menu principal > Libre-service > Déclaration heures travail > Consultation heures > Horaire mensuel

Horaire mensuel

Nom de l'employé
012345678

Mois précédent 09 - Septembre 2019 Mois suivant

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
OFF <u>1</u>	<u>2</u> aucun horaire	<u>3</u> aucun horaire	<u>4</u> aucun horaire	<u>5</u> aucun horaire	<u>6</u> aucun horaire	OFF <u>7</u>
OFF <u>8</u>	<u>9</u> aucun horaire	<u>10</u> aucun horaire	<u>11</u> aucun horaire	<u>12</u> aucun horaire	<u>13</u> aucun horaire	OFF <u>14</u>
OFF <u>15</u>	<u>16</u> aucun horaire	<u>17</u> aucun horaire	<u>18</u> aucun horaire	<u>19</u> aucun horaire	<u>20</u> aucun horaire	OFF <u>21</u>
OFF <u>22</u>	<u>23</u> aucun horaire	<u>24</u> aucun horaire	<u>25</u> aucun horaire	<u>26</u> aucun horaire	<u>27</u> aucun horaire	OFF <u>28</u>
OFF <u>29</u>	<u>30</u> aucun horaire					



Si vous pensez que Phénix ne paie pas correctement votre paye de vacances ou votre prime de jours fériés, communiquez avec MaPaye pour obtenir de l'aide. Ils peuvent vous aider à vous assurer que vous êtes payé correctement.

Profitez de votre jour de congé !

Vacances et jours fériés